IVG: question éthique autour du choix de la méthode en milieu hospitalier

La liberté de choix des patientes à l'aune de nos organisations et de nos idées reçues



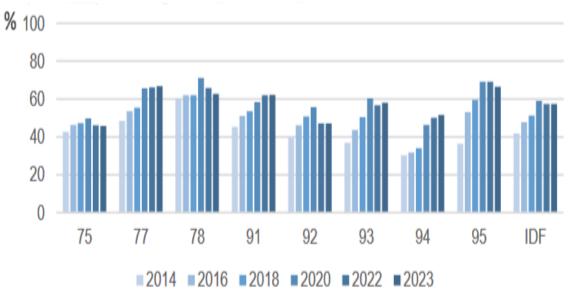


IVG hospitalières en 2023 en Ile de France

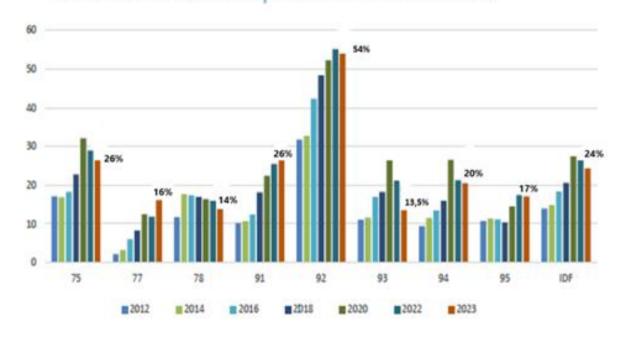
- 28904 IVG sont faites dans les établissements de santé soit 1 IVG sur deux
 - dont 16401 par méthode médicamenteuse presque **2/3 des IVG**faites à l'hôpital
- 85% avant 9 SA; 5 % entre 12 et 14 SA et en 2023 663 (1%) après 14 SA

Grande variabilité des méthodes selon les départements :





Proportion des IVG réalisées sous anesthésie locale sur l'ensemble des IVG instrumentales dans les département franciliens entre 2012 et 2023



Prise en charge de l'IVG jusqu'à 16 SA : critères de choix médicaux

- Avant l'apparition d'un sac : médicamenteuse « protocole grossesse de localisation indéterminée »
- De 5 à 9 SA (63J) les 2 techniques, médicamenteuse et instrumentale, sont possibles
- Après 9 SA : les deux techniques sont

possibles. La méthode recommandée est la Interruption volontaire de grossesse par méthode médicamenteuse - Mise à jour-Recommandation de bonne pratique - HAS 2021

L'éthique médicale

« L'étude des enjeux éthiques présents dans une pratique médicale ou un choix d'organisation de santé est menée sous l'angle de quatre grands principes : la bienfaisance, la non-malfaisance, le respect de l'autonomie et la justice. »*

^{*}Principes et fondements de l'éthique médicale et de l'argumentation éthique d'une décision Pr Grégoire Moutel & Guillaume Grandazzi; https://www.espace-ethique-normandie.fr/9531/ Principles of biomedical ethics; T.Beauchamps et J.Childress, 1994; Oxford University Press

Réflexions autour de situations cliniques

3 cas particuliers en IVG instrumentale

Demande d'IVG instrumentale le jour de la consultation

Demande d'IVG instrumentale à 6,5 SA

Demande d'IVG instrumentale à 8 SA et pénurie de place au bloc

2 situations liées au terme

• Demande d'IVG très précoce, à moins de 5 SA

• Demande d'IVG entre 15 SA et 16 SA

Quand nos organisations choisissent la méthode

- Demande d'IVG avec AG dans un CIVG n'en pratiquant quasiment pas
- Demande d'IVG instrumentale avec AL dans un CIVG n'en pratiquant pas
- Demande d'IVG dans un CIVG où la méthode est imposée selon le terme
 - Médicamenteuse obligatoire avant 9 SA

Conclusion

• Adapter les propositions thérapeutiques à la demande exprimée dans l'entretien singulier

• Tensions résultants des contraintes de moyens et organisationnelles en établissement de santé

• Trouver les voies dans ces contraintes (et dans nos représentations) pour conjuguer offres de soins et autonomie, bienfaisance et justice Merci de votre attention



https://ivglesadresses.org

https://ivglesinfos.org